

Offre publique d'achat simplifiée initiée par La Banque Postale - Avis motivé favorable du Conseil d'administration de CNP Assurances

Le conseil d'administration de CNP Assurances s'est réuni ce jour afin de rendre, conformément à la réglementation applicable, son avis motivé sur l'offre publique d'achat simplifiée initiée par La Banque Postale (l'« Offre ») visant les actions de CNP Assurances qu'elle ne détient pas au prix de 21,90 euros par action (dividende attaché).

Connaissance prise des travaux du comité ad hoc ayant recommandé positivement l'Offre, de l'avis unanime du comité social et économique de la société, des intentions exprimées par l'initiateur de l'Offre, et de l'attestation d'équité du cabinet Ledouble, agissant en qualité d'expert indépendant, dont le rapport conclut que les termes de l'Offre de La Banque Postale sont équitables pour les actionnaires de la société, y compris dans la perspective d'un retrait obligatoire, qu'il n'a pas identifié, dans les accords et opérations connexes, de dispositions susceptibles de préjudicier aux intérêts des actionnaires de CNP Assurances dont les titres sont visés par l'Offre, le conseil d'administration de CNP Assurances a rendu à l'unanimité moins une abstention, un avis motivé favorable sur l'Offre, considérant que celle-ci est dans l'intérêt de la société, ses actionnaires et ses salariés.

Le conseil d'administration recommande ainsi aux actionnaires de CNP Assurances d'apporter leurs titres à l'Offre de La Banque Postale.

Conformément aux articles 231-16 et 231-26 du règlement général de l'AMF, les principaux éléments du projet de note d'information de La Banque Postale et du projet de note en réponse de CNP Assurances, ainsi que leurs modalités de mise à disposition, ont chacun fait l'objet d'un communiqué de la part de La Banque Postale et CNP Assurances.

Le projet de note en réponse est disponible sur le site Internet de CNP Assurances (www.cnp.fr) et de l'AMF (www.amf-france.org).

L'Offre, le projet de note d'information et le projet de note en réponse restent soumis à l'examen de l'AMF qui appréciera leur conformité aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

A propos de CNP Assurances

Acteur de référence sur le marché français de l'assurance de personnes, CNP Assurances est présent dans 19 pays, en Europe, et en Amérique latine, avec une forte activité au Brésil, son 2^e marché. Assureur, coassureur et réassureur, CNP Assurances conçoit des solutions de prévoyance/protection et d'épargne/retraite innovantes. La société compte plus de 36 millions d'assurés en prévoyance/protection dans le monde et plus de 12 millions en épargne/retraite. Conformément à son modèle d'affaires, ses solutions sont distribuées par de multiples partenaires et s'adaptent à leur mode de distribution, physique ou digital, ainsi qu'aux besoins des clients de chaque pays. CNP Assurances est cotée à la Bourse de Paris depuis octobre 1998. Le Groupe affiche un résultat net de 1 552 M€ en 2021.

Contacts

Presse :

Florence de Montmarin 01 42 18 86 51
Tamara Bernard 01 42 18 86 19

servicepresse@cnp.fr

Suivez-nous sur :    

Investisseurs :

Céline Byl 01 42 18 77 95
Pascale Fargnier 01 42 18 93 27
Michel Notariani 01 42 18 69 46

infofi@cnp.fr

